

## Avis de paiement d'assurance au titre de l'année universitaire 2021-2022

Il est demandé aux étudiants :

- ✓ Admis en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années toutes filières confondues
- ✓ Ajournés et ayant droit à la dérogation
- ✓ Ayant des modules ou éléments de modules en instance

d'accomplir les formalités de réinscription au titre de l'année universitaire 2021-2022 après les délibérations de fin d'années.

L'attestation d'assurance est à télécharger et imprimer du site [sicareme.com](http://sicareme.com) et à envoyer à la boîte [contact@enset-media.ac.ma](mailto:contact@enset-media.ac.ma),  
**au plus tard le 15 octobre 2021.**

Merci indiquer votre nom, prénom et filière dans l'objet du mail.



Le Directeur

  
Omar BOUATTANE